



TELEOVRONNAZ.CH

## COUPONS-ACTIONS DE TELEOVRONNAZ SA REGLEMENT D'UTILISATION

---

Les coupons-actions sont distribués aux actionnaires nominatifs privés (personne physiques) de Téléovronnaz SA, inscrits au registre des actionnaires. Chaque action d'une valeur nominale de CHF 100.- donne droit à un coupon (ou deux actions d'une valeur nominale de CHF 50.-).

Validité : du 01.11.2025 au 31.10.2026

Rabais : La valeur du rabais accordé par coupon-action est de **CHF 4.-**.

**Seul l'actionnaire ou ses proches peuvent bénéficier des rabais** et l'identité de l'actionnaire doit pouvoir être vérifiée lors de l'utilisation des coupons-actions.

Le rabais ainsi accordé n'est pas un dividende.

Utilisation : Pour l'achat d'**abonnements de ski** et des **billets du télésiège** aux caisses du départ du télésiège.

Ils ne sont pas acceptés pour le paiement d'abonnements ski + bains ou pour des prestations de tiers vendues par Téléovronnaz (par exemple le Magic Pass).

Au **restaurant de Jorasse** pour toute consommation dépassant un minimum de CHF 20.- et pour le maximum de 50% du montant à payer.

L'utilisation des coupons-actions aux buvettes de Petit Pré et Tsantonnaire n'est pas possible.

Les coupons-actions peuvent être cumulés ; en cas de surplus, les caissiers ne sont pas autorisés à rendre de l'argent comptant.

Ils ne sont pas acceptés pour le paiement de factures.

**TELEOVRONNAZ SA**

Ovronnaz, novembre 2025



Téléovronnaz SA | Route d'Odonne 95 | CH-1911 Ovronnaz  
T +41 27 306 35 53 | info@teleovronnaz.ch | www.ovronnaz.ch